



## Description

**[0001]** La présente invention concerne une armoire de rangement, du type comportant au moins un rideau de fermeture déformable coulissant dans deux glissières superposées agencées respectivement en partie haute et basse de l'armoire.

**[0002]** Le terme "rideau déformable" utilisé présentement doit être compris dans son acceptation la plus large, englobant naturellement les rideaux articulés ou à lames, mais aussi tous types de rideaux souples ou flexibles, aptes à se déformer pour que leur profil suive une courbe particulière tout en présentant une raideur suffisante pour que leurs bords haut et bas suivent les chemins de glissement associés définis par les glissières superposées.

**[0003]** Des armoires de ce type sont utilisées depuis très longtemps dans les bureaux et les usines pour le rangement de documents ou pièces détachées ou autres (voir par exemple GB-A-877 222). La face avant de l'armoire de rangement est alors fermée par un rideau coulissant unique concernant la totalité de la face avant, ou en variante par deux rideaux coulissants complémentaires capables d'occulter, en position de fermeture, chacun une moitié de face avant de l'armoire. Le ou les rideaux sont guidés au niveau de leurs extrémités supérieure et inférieure en passant dans des glissières présentant un profil adéquat. Chacune des glissières s'étend dans un plan horizontal, et présente un profil comportant un tronçon rectiligne pour la partie de face avant, et un tronçon incurvé au niveau des parties latérales gauche et droite de l'armoire pour l'effacement du rideau en position d'ouverture. En général, il est prévu pour le ou chaque rideau une paroi interne de doublage s'étendant parallèlement aux parois latérales de l'armoire, de façon à former un caisson recevant la partie escamotée du rideau en position d'ouverture au moins partielle de celui-ci.

**[0004]** Lors du montage initial des armoires de rangement du type précité, il faut procéder à la mise en place du rideau unique ou des deux rideaux complémentaires. Cette mise en place s'effectue après montage de l'ensemble de la structure de l'armoire avec ses panneaux verticaux et horizontaux.

**[0005]** Une première technique parfois utilisée consiste à démonter le fond vissé de l'armoire si ledit fond est déjà monté, pour accéder à la partie arrière de chacune des glissières, de façon à monter le ou les rideaux déformables par l'arrière de l'armoire. Dans ce cas, une fois le ou chaque rideau inséré dans ses glissières, le fond est monté et vissé en partie arrière de l'armoire, laquelle est alors prête à être utilisée.

**[0006]** Une autre technique fréquemment utilisée maintenant, qui évite d'avoir à démonter le fond de l'armoire, consiste à présenter par l'avant un rideau à lames en déformant le rideau à la manière d'un parallélogramme déformable de façon que les bords extrêmes normalement verticaux du rideau deviennent obliques.

Dans ce cas bien entendu, on parvient alors à diminuer artificiellement la hauteur du rideau à lames, ce qui permet une insertion au-dessus et en-dessous des deux glissières superposées correspondantes. Une fois cette position atteinte, on redresse le rideau à lames pour ramener ses bords dans une direction verticale, la hauteur hors tout redevenant normale, et les bords inférieur et supérieur de chaque rideau étant alors reçus dans les glissières correspondantes.

**[0007]** Un tel montage en biais présente cependant plusieurs inconvénients.

**[0008]** Tout d'abord, la nécessité de devoir incliner en biais chacune des lames constituant le rideau articulé interdit l'utilisation de bandes de rigidification entre lames adjacentes. De plus, la mise en place, qui nécessite plusieurs opérateurs, reste délicate pour assurer le positionnement correct du rideau lors de son montage, et dans la pratique il est fréquent de constater la présence de cassures aux extrémités supérieure et/ou inférieure du rideau lorsque les opérateurs ont dû forcer pour faire rentrer le rideau dans ses glissières. Un autre inconvénient réside dans le fait que le ou chaque rideau comporte généralement une lame terminale qui inclut une poignée, et souvent aussi un organe de verrouillage du type serrure. La tendance est alors de réaliser une lame particulière intégrant les mécanismes concernés, cette lame étant en général réalisée en aluminium ou autre métal, c'est-à-dire que ladite lame-poignée n'est pas pliable. Il est donc aisé de comprendre que l'utilisation d'une telle lame-poignée de structure rigide est difficilement compatible avec un montage en biais par l'avant de l'armoire.

**[0009]** L'invention a pour but de concevoir une armoire de rangement dont la structure permet d'éviter les inconvénients et limitations qui viennent d'être rappelés des structures traditionnelles.

**[0010]** L'invention a en particulier pour but de réaliser une armoire de rangement dont la structure permet une mise en place d'un rideau déformable unique ou de deux rideaux déformables complémentaires, par l'avant de l'armoire, cette mise en place devant être à la fois aisée et rapide.

**[0011]** L'invention a également pour but de réaliser une armoire de rangement dont la structure est compatible avec un stockage des composants démontés, en vue d'une commercialisation en kit.

**[0012]** Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce à une armoire de rangement du type comportant au moins un rideau déformable de fermeture coulissant dans deux glissières superposées agencées respectivement en partie haute et basse de l'armoire, chaque glissière comportant une échancrure débouchant en face avant de l'armoire, ces deux échancrures étant disposées à l'aplomb l'une de l'autre et étant dimensionnées pour permettre la mise en place du rideau déformable par l'avant de l'armoire lors du montage initial de ladite armoire.

**[0013]** Grâce à ces échancrures, il devient possible

de mettre en place, de façon aisée et rapide, le ou chaque rideau déformable par l'avant de l'armoire sans risque de détérioration des extrémités supérieure et inférieure des rideaux. De plus, dans le cas particulier de rideaux déformables à lames verticales, comme on évite une mise en place en biais du ou des rideaux, on pourra prévoir des bandes de rigidification entre lames adjacentes. Enfin, il n'y a bien entendu aucune contre-indication pour utiliser une lame-poignée en matériau rigide.

**[0014]** Lorsqu'il s'agit d'une armoire de rangement du type comportant deux rideaux déformables complémentaires dont deux bords respectifs viennent au contact l'un de l'autre en position de fermeture du rideau, il sera avantageux de prévoir que chaque glissière comporte une échancrure débouchante unique commune aux glissières supérieures, respectivement inférieures, permettant la mise en place l'un après l'autre des deux rideaux déformables par l'avant de l'armoire.

**[0015]** En variante, on pourra naturellement prévoir une double échancrure associée à chaque rideau, tant pour les glissières supérieures que les glissières inférieures.

**[0016]** De préférence, les deux échancrures débouchantes superposées sont centrées de part et d'autre d'un plan vertical de symétrie de l'armoire perpendiculaire au fond de ladite armoire.

**[0017]** Il sera par ailleurs intéressant de prévoir que la ou les glissières supérieures, respectivement inférieures, font partie d'un panneau unitaire supérieur, respectivement inférieur, fermant l'armoire, chaque panneau présentant également des moyens d'insertion des faces latérales et du fond de ladite armoire, ainsi que des moyens de fixation d'une plaque intérieure de couverture, l'ensemble pouvant être fourni en kit.

**[0018]** Compte tenu de la complexité de la structure de chacun des panneaux précités, il sera intéressant d'utiliser un mode de réalisation en matière plastique, par exemple en polystyrène, chaque panneau étant alors obtenu par moulage par injection.

**[0019]** Conformément à un mode d'exécution particulièrement avantageux, chaque échancrure est équipée d'un clip de fermeture de dimensionnement correspondant, destiné à être mis en place après la mise en place du ou des rideaux déformables, chaque clip étant en outre pourvu d'une butée contre laquelle vient buter le bord libre respectif du rideau déformable correspondant en position de fermeture.

**[0020]** Chaque clip de fermeture assure alors une double fonction, qui est non seulement la fonction première de fermeture de l'échancrure pour éviter de laisser apparaître un bord anguleux dangereux, mais aussi une fonction de butée marquant la position de fermeture du ou de chaque rideau de fermeture.

**[0021]** Dans le cas d'une armoire comportant deux rideaux déformables complémentaires, il sera avantageux de prévoir que chaque clip comporte une double butée centrale.

**[0022]** De préférence encore, chaque clip est pourvu de moyens d'encliquetage coopérant avec des encoches associées ménagées dans l'aile des glissières qui est en arrière de l'aile dans laquelle est pratiquée l'échancrure associée. Un tel mode de fixation permet en particulier un démontage du clip si l'on veut le remplacer par un autre clip ou encore en cas de démontage de l'armoire et/ou de remplacement d'un rideau déformable.

**[0023]** Avantagusement encore, chaque clip présente des encoches verticales débouchantes destinées à venir chevaucher des raidisseurs transversaux ménagés en fond de glissière dans la zone de l'échancrure correspondante. On est ainsi assuré d'un parfait positionnement de chaque clip, lequel positionnement n'est aucunement affecté en cas de manipulation vigoureuse du rideau lors de la fermeture de celui-ci, avec une percussion exercée sur les butées correspondantes.

**[0024]** De préférence enfin, chaque clip est pourvu d'une facette avant, dont le contour est complémentaire de celui de l'échancrure et présentant une feuillure périphérique. En particulier, il sera avantageux de prévoir que la facette avant de l'un au moins des clips est pourvue d'un marquage, en particulier d'un marquage sériographié.

**[0025]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre et des dessins annexés, concernant un mode de réalisation particulier, en référence aux figures où :

- la figure 1 illustre en perspective une armoire de rangement conforme à l'invention, ici du type comportant deux rideaux déformables complémentaires du type à lames verticales,
- la figure 2 est une vue de détail montrant, à plus grande échelle, la zone de l'échancrure des glissières inférieures de l'armoire de la figure 1,
- les figures 3 à 5 sont des vues de dessus schématiques, en coupe, illustrant la mise en place d'un rideau par l'avant de l'armoire, respectivement pour un rideau déformable unique par l'échancrure unique associée, pour deux rideaux déformables complémentaires par l'échancrure unique associée, et pour deux rideaux déformables complémentaires par deux échancrures associées,
- la figure 6 est une vue en perspective illustrant la face interne d'un panneau intégrant les glissières associées aux deux rideaux déformables, cette structure convenant aussi bien pour le panneau supérieur que pour le panneau inférieur,
- la figure 7 est une vue partielle en perspective correspondant à celle de la figure 2, illustrant le cas avantageux de l'utilisation d'un clip de fermeture associé à chaque échancrure des glissières,
- la figure 8 est une vue en perspective du clip précité, du côté arrière de celui-ci,
- la figure 9 est une vue correspondant à celle de la

figure 7 après mise en place du clip dans l'échancrure associée.

**[0026]** Sur la figure 1, on distingue une armoire de rangement dont la structure générale est classique, en dehors de la présence d'une échancrure de face avant pour les glissières supérieure et inférieure. On distingue ainsi une armoire notée 10, présentant un panneau inférieur 11 et un panneau supérieur 12 correspondant au fond et au toit de l'armoire, un panneau de fond 13, et deux panneaux latéraux 14, 15, les panneaux 11 et 12 étant essentiellement horizontaux et les panneaux 13 à 15 étant essentiellement verticaux. L'armoire de rangement 10 comporte également une plaque intérieure basse de couverture 17 qui est fixée par des moyens de vissage 18 en prise avec des organes homologues associés au panneau de fond inférieur 11.

**[0027]** On a illustré une armoire de rangement 10 du type comportant deux rideaux de fermeture déformables 20, ici du type à lames verticales, dont deux bords respectifs 20.1 viennent au contact l'un de l'autre en position de fermeture desdits rideaux. Sur la figure 1, la position illustrée correspond à une ouverture partielle de chacun des deux rideaux 20. De façon classique, il est prévu, au voisinage de chaque panneau latéral de l'armoire 14, 15, un panneau de doublage 19 délimitant avec le panneau latéral adjacent un caisson dans lequel se déplace la partie arrière de chaque rideau déformable lors du coulisement de celui-ci dans le sens de l'ouverture, pour son effacement intégré dans la structure générale de l'armoire. Ceci permet d'éviter tout risque d'accrochage des parties internes du rideau lors de l'ouverture de celui-ci avec les objets contenus dans l'armoire.

**[0028]** Il va de soi bien entendu que l'invention n'est aucunement limitée à ce type d'armoire et qu'il pourra aussi bien être question d'une armoire à rideau déformable de fermeture unique.

**[0029]** De plus, ainsi que cela a été indiqué plus haut, l'invention n'est en aucune façon limitée à un agencement associé à un ou plusieurs rideaux à lames parallèles, comme présentement illustré sur les figures, mais englobe tout type d'agencement associé à un rideau déformable souple ou flexible dont la structure permet un défilement entre deux glissières superposées. Dans la suite de la description, il ne sera question que de rideaux déformables à lames parallèles.

**[0030]** Chaque rideau 20 comporte un bords respectif 20.1 qui peut être constitué par une lame métallique, par exemple en aluminium, dans laquelle est intégré un mécanisme de fermeture : on a illustré ici schématiquement des organes de fermeture et de verrouillage notés 21, 22. On aura compris qu'en position de fermeture des rideaux, les deux lames correspondant aux deux bords d'extrémité 20.1 sont au contact l'une de l'autre, assurant ainsi la parfaite fermeture de la face avant de l'armoire 10.

**[0031]** A titre indicatif, une armoire du type illustré en

figure 1 pourra présenter une face avant d'un mètre de large sur 1,38 m de haut, et une profondeur de 0,4 m. Les composants seront avantageusement réalisés en matière plastique, par exemple en polystyrène. Les deux rideaux déformables à lames verticales 20 sont guidés par leurs extrémités haute et basse dans des glissières superposées associées qui sont notées 25. Ces glissières superposées 25 sont agencées respectivement en partie haute et basse de l'armoire 10.

**[0032]** Conformément à une caractéristique essentielle de l'invention, chaque glissière 25 comporte une échancrure 26 débouchant en face avant de l'armoire, ces deux échancrures 26 étant disposées à l'aplomb l'une de l'autre et étant dimensionnées pour permettre la mise en place du rideau déformable 20 par l'avant de l'armoire lors du montage initial de ladite armoire.

**[0033]** Les vues partielles des figures 3 à 5 permettent de bien comprendre le mode d'insertion du ou de chaque rideau 20 grâce à la présence des échancrures superposées 26 pratiquées dans les glissières supérieure et inférieure 25.

**[0034]** Sur chacune de ces figures, on reconnaît une glissière 25, qui peut être une simple ou une double glissière inférieure, avec son rail central de guidage 28 et ses raidisseurs transversaux 29. Chaque glissière 25 a ainsi une structure générale en forme de U, au fond de laquelle se trouve le rail central 28 qui s'étend parallèlement aux ailes de la glissière, les raidisseurs 29 permettant d'assurer la rigidité suffisante des ailes de la glissière 25 malgré les efforts qui pourraient être transmis à ces ailes lors des manipulations d'ouverture ou de fermeture des rideaux. Ces composants sont mieux visibles sur la vue partielle de la figure 2 où l'on distingue une partie de la double glissière 25, avec son échancrure ici unique 26, son rail central 28 et ses raidisseurs 29. On distingue également une partie de la plaque de couverture 17 avec ses moyens de fixation par vissage 18. L'aile intérieure de la glissière 25 présente en outre une rainure 30 verticale et deux encoches traversantes 31 disposées de part et d'autre de cette rainure. Il sera revenu plus loin sur la fonction assurée par cette rainure 30 et ces encoches 31.

**[0035]** Sur la figure 3, on a illustré la mise en place d'un rideau 20, par l'avant de l'armoire, rendue possible grâce à l'insertion progressive des lames par les ouvertures d'accès constituées par les échancrures superposées 26 des glissières inférieure et supérieure 25. La flèche 100 indique la mise en place progressive du rideau dans sa glissière. Une fois que la lame terminale 20.1 a été à son tour insérée dans la glissière, le rideau 20 est en place et peut coulisser entre ses positions de fermeture et d'ouverture.

**[0036]** Sur la figure 4, on a illustré la mise en place d'un deuxième rideau complémentaire, après la mise en place préliminaire du premier rideau. Là encore, la flèche 100 symbolise l'insertion du deuxième rideau 20, ici en passant par la même échancrure 26 que celle qui a servi pour la mise en place du premier rideau 20.

**[0037]** Comme cela a été illustré sur les figures 1 et 2, les glissières supérieure et inférieure 25 comportent une échancrure unique 26, qui est essentiellement centrée de part et d'autre d'un plan vertical médian noté P de l'armoire (voir la figure 1). Ainsi, chaque glissière 25 comporte une échancrure débouchante 26 commune aux glissières supérieure respectivement inférieure, permettant la mise en place l'un après l'autre des deux rideaux à lames 20 par l'avant de l'armoire.

**[0038]** En variante, comme cela a été illustré sur la figure 5, il sera naturellement possible de prévoir deux échancrures distinctes 26 pour la même double glissière 25, auquel cas chaque échancrure individuelle 26 sert à la mise en place d'un rideau 20 associé. Une telle variante est toutefois moins intéressante dans la pratique, dans la mesure où elle complique la réalisation des glissières.

**[0039]** Dans le cas, non illustré ici, d'une armoire comportant un rideau unique de fermeture, la lame terminale comportant le mécanisme de serrure du rideau est alors, en position de fermeture du rideau, adjacente à l'un des montants verticaux de la face avant de l'armoire. On pourra alors prévoir un positionnement décalé des deux échancrures superposées 26 servant à la mise en place de ce rideau unique. En effet, si l'on conservait la position centrale des échancrures superposées 26, cela supposerait d'avoir une glissière plus longue pour la partie arrière d'effacement du rideau.

**[0040]** La figure 6 permet de mieux distinguer la structure interne d'un panneau unique constituant soit le fond inférieur 11 soit le toit supérieur 12 de l'armoire.

**[0041]** On reconnaît sur ce panneau la présence d'une double glissière 25 se terminant au niveau de l'échancrure commune 26. La double glissière 25 se termine, vers l'arrière de l'armoire, par un chemin de guidage incurvé correspondant à l'effacement de la partie arrière du rideau, en position d'ouverture de celui-ci. La double glissière 25 fait ici partie intégrante du panneau, lequel peut être réalisé par moulage en matière plastique, par exemple en polystyrène. On a également prévu que le panneau 11 ou 12 présente des moyens d'insertion 30 sur les trois autres côtés, pour la mise en place des deux faces latérales et du fond de l'armoire. On reconnaît enfin la présence de moyens de fixation 18', ici constitués par des perçages borgnes à la jonction de nervures de raidissement du panneau, pour le vissage des vis 18 servant à la fixation de la plaque intérieure de couverture à l'intérieur de l'armoire.

**[0042]** On aura compris qu'avec un tel mode de structure, tous les composants peuvent être livrés en kit et être aisément montés par l'utilisateur. Bien entendu, l'opérateur pourra mettre en place aisément et très rapidement, le ou chaque rideau de l'armoire après avoir monté la structure porteuse de l'armoire, et ce grâce à la présence des échancrures superposées précitées.

**[0043]** On va maintenant décrire, en se référant aux figures 7 à 9, un mode d'exécution particulier dans lequel on utilise un clip de fermeture associé à chaque

échancrure 26 des glissières 25.

**[0044]** On constate sur la figure 7 que l'échancrure 26 est équipée d'un clip 50 de fermeture de dimensionnement correspondant, destiné à être mis en place après la mise en place du ou des rideaux à lames 20, chaque clip 50 étant en outre pourvu d'une butée 54 contre laquelle vient buter le bord libre respectif 20.1 du rideau à lames 20 correspondant dans la position de fermeture de celui-ci. En l'espèce, comme on utilise une échancrure commune 26 pour les deux rideaux 20, le clip de fermeture 50 comporte une double butée centrale 54. Si l'on décidait de se passer de tels clips de fermeture, il faudrait naturellement prévoir une butée solidaire de la glissière correspondante, par exemple un raidisseur 29 prolongé en s'éloignant du fond de la glissière.

**[0045]** Le clip 50 est pourvu d'une facette avant 51 dont le contour est complémentaire de celui de l'échancrure 26 et présentant une feuillure périphérique 52 agencée pour que la face frontale de ladite facette 51 soit coplanaire avec la face frontale de la glissière correspondante 25. Cette disposition dans un plan unique ressort clairement de l'illustration qui est donnée en figure 9. La face frontale de la facette avant 51 du clip 50 peut en outre être pourvue d'un marquage, en particulier d'un marquage sérigraphié, comme illustré ici par les lettres A, B, C. Ceci permet d'allouer une référence particulière à l'armoire, laquelle peut être modifiée par remplacement par un autre clip 50 dès lors que les moyens de mise en place dudit clip sont agencés pour permettre un démontage de celui-ci.

**[0046]** Ainsi que cela est mieux visible sur la figure 8, le clip 50 comporte une facette horizontale 53, de part et d'autre de la double butée 54 qui, lorsque le clip 50 est monté en place, vient compléter le bord supérieur du rail central 28, en étant de préférence agencé à un niveau légèrement inférieur à celui dudit bord supérieur. Ainsi, lorsque l'un ou l'autre des rideaux 20 arrive en position de fermeture, le bord libre de celui-ci vient buter contre la butée 54, et sa dernière lame 20.1 repose sur la partie associée de la facette d'appui 53.

**[0047]** En partie inférieure du clip, on constate la présence, de part et d'autre d'une ailette centrale verticale 58, de deux paires d'ailettes verticales 57. Entre chaque ailette 57 d'une même paire, est agencée une patte d'encliquetage 55 en forme de U, dont le bord libre en saillie vers l'arrière 56 forme un ergot d'encliquetage coopérant avec une encoche associée 31 ménagée dans l'aile des glissières 25 qui est en arrière de l'aile dans laquelle est pratiquée l'échancrure associée 26.

**[0048]** De part et d'autre de chaque patte d'encliquetage 55 est ménagé un espace intermédiaire avec l'aile verticale 57 adjacente, de façon que l'on dispose ainsi de quatre espaces intermédiaires destinés à recevoir chacun un raidisseur 29 associé à la mise en place du clip 50. De la même façon, l'ailette centrale 58 est reçue dans une rainure associée 30, qui a une forme de L avec une branche verticale visible sur les figures 7 et 9, ménagée dans l'aile arrière de la glissière 25, et une bran-

che horizontale non visible sur les figures ménagée en fond de glissière. Ces agencements forment un montage en forme de peigne qui assure un positionnement parfaitement stable du clip de fermeture 50 une fois celui-ci mis en place, et ce quels que soient les efforts exercés par la lame terminale 20.1 d'un rideau 20 venant taper contre la butée centrale 54.

**[0049]** On aura compris que le système d'encliquetage avec les ergots 56 permet d'avoir un parfait positionnement de la butée 54 et un verrouillage sûr pour empêcher le ou les rideaux déformables de sortir de leurs glissières. Ce système permet également un démontage du clip en vue d'un remplacement par un autre clip, soit en cas de clip défectueux, soit pour utiliser un marquage différent de référence en face avant dudit clip.

**[0050]** On est ainsi parvenu à réaliser une armoire de rangement dont la structure permet un montage par l'avant, à la fois rapide et simple, du ou des rideaux à lames coulissantes, sans avoir à incliner lesdites lames, et sans risque de détériorer les extrémités de celles-ci.

**[0051]** L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui vient d'être décrit, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, les caractéristiques essentielles énoncées plus haut.

## Revendications

1. Armoire de rangement, du type comportant au moins un rideau déformable de fermeture (20) coulissant dans deux glissières superposées (25) agencées respectivement en partie haute et basse de l'armoire, **caractérisée en ce que** chaque glissière (25) comporte une échancrure (26) débouchant en face avant de l'armoire, ces deux échancrures (26) étant disposées à l'aplomb l'une de l'autre et étant dimensionnées pour permettre la mise en place du rideau déformable (20) par l'avant de l'armoire lors du montage initial de ladite armoire.
2. Armoire de rangement selon la revendication 1, du type comportant deux rideaux déformables complémentaires (20) dont deux bords respectifs (20.1) viennent au contact l'un de l'autre en position de fermeture desdits rideaux, **caractérisée en ce que** chaque glissière (25) comporte une échancrure débouchante unique (26) commune aux glissières supérieures, respectivement inférieures, permettant la mise en place l'un après l'autre des deux rideaux déformables (20) par l'avant de l'armoire.
3. Armoire de rangement selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** les deux échancrures débouchantes superposées (26) sont centrées de part et d'autre d'un plan vertical de symétrie (P) de l'armoire perpendiculaire au fond (13) de ladite armoire.
4. Armoire de rangement selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** la ou les glissières (25) supérieures, respectivement inférieures, font partie d'un panneau unitaire supérieur (12), respectivement inférieur (11), fermant l'armoire, chaque panneau présentant également des moyens d'insertion (30 ; 31) des faces latérales et du fond de ladite armoire, ainsi que des moyens de fixation (18') d'une plaque intérieure de couverture (17), l'ensemble pouvant être fourni en kit.
5. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** chaque échancrure (26) est équipée d'un clip de fermeture (50) de dimensionnement correspondant, destiné à être mis en place après la mise en place du ou des rideaux déformables (20), chaque clip (50) étant en outre pourvu d'une butée (54) contre laquelle vient buter le bord libre respectif (20.1) du rideau déformable (20) correspondant en position de fermeture.
6. Armoire de rangement selon les revendications 2 et 5, **caractérisée en ce que** chaque clip (50) comporte une double butée centrale (54).
7. Armoire de rangement selon la revendication 5 ou la revendication 6, **caractérisée en ce que** chaque clip (50) est pourvu de moyens d'encliquetage (55, 56) coopérant avec des encoches associées (31) ménagées dans l'aile des glissières (25) qui est en arrière de l'aile dans laquelle est pratiquée l'échancrure associée (26).
8. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, **caractérisée en ce que** chaque clip (50) présente des encoches verticales débouchantes (59) destinées à venir chevaucher des raidisseurs transversaux (29) ménagés en fond de glissière dans la zone de l'échancrure correspondante (26).
9. Armoire de rangement selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisée en ce que** chaque clip (50) est pourvu d'une facette avant (51), dont le contour est complémentaire de celui de l'échancrure (26) et présentant une feuillure périphérique.
10. Armoire de rangement selon la revendication 9, **caractérisée en ce que** la face frontale de la facette avant (51) de l'un au moins des clips (50) est pourvue d'un marquage, en particulier d'un marquage sérigraphié.

FIG. 1

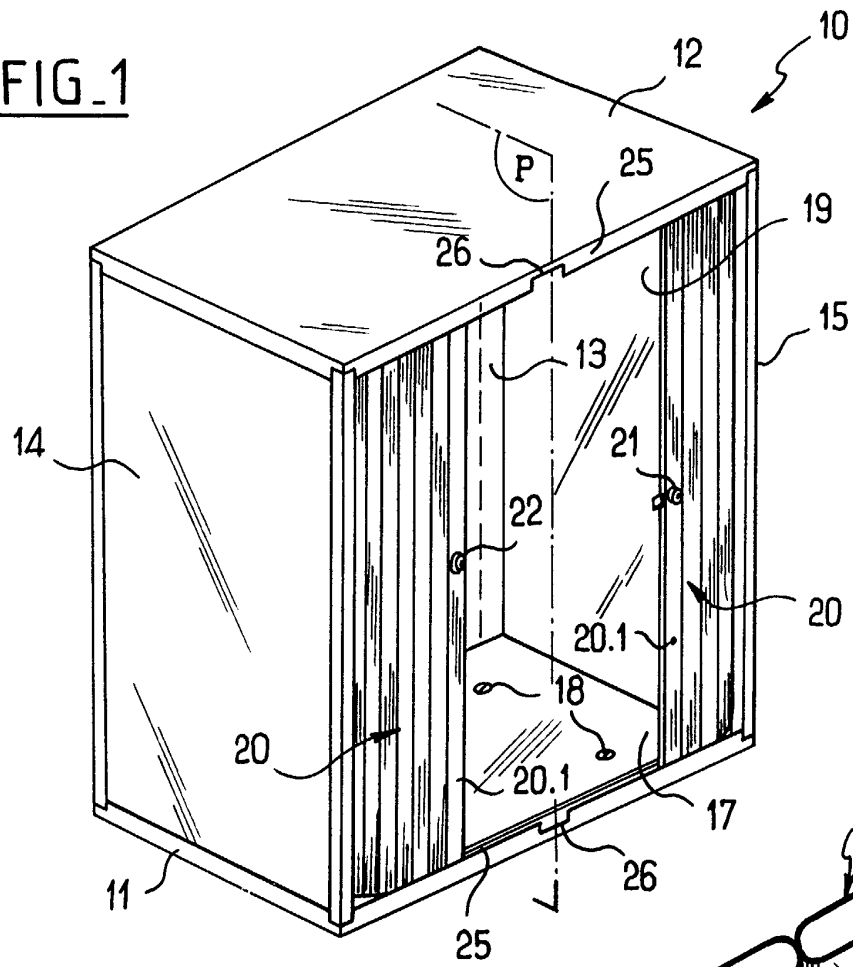
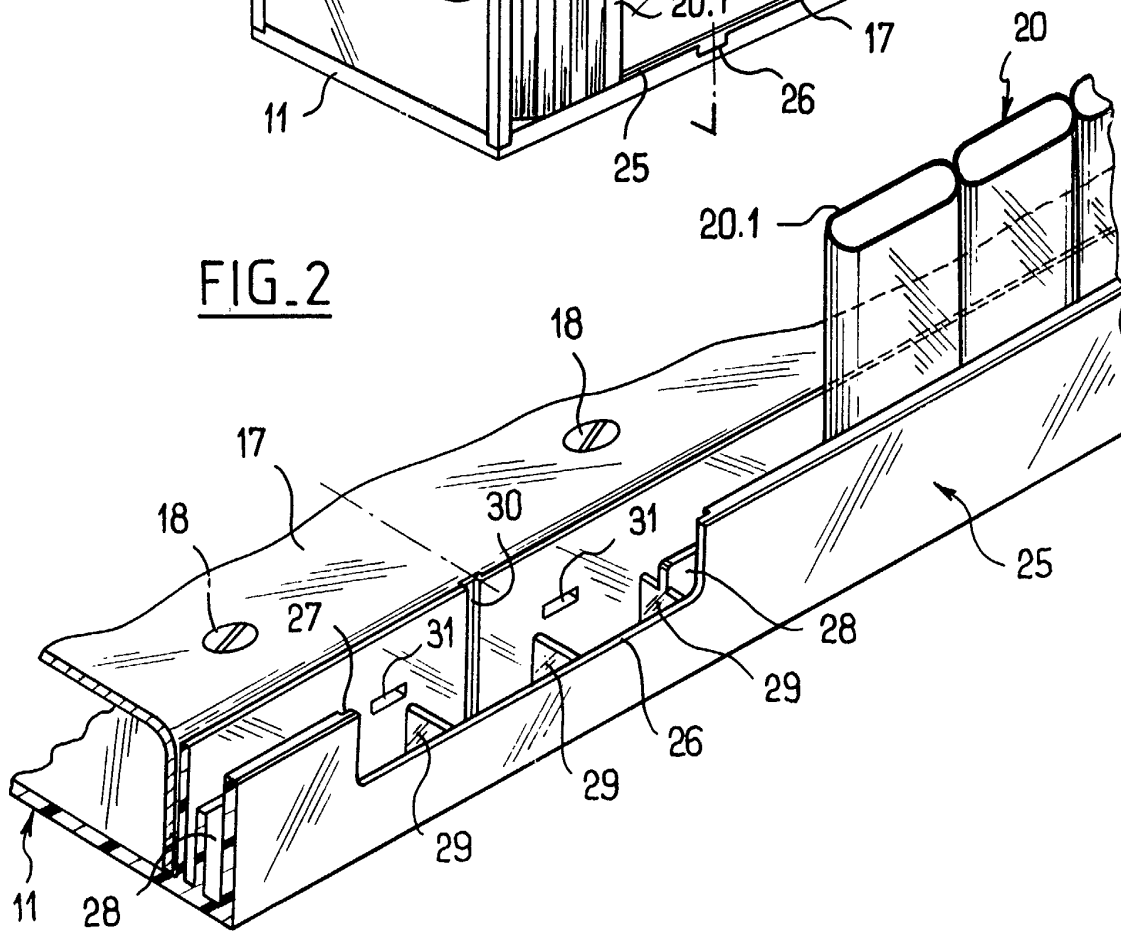


FIG. 2



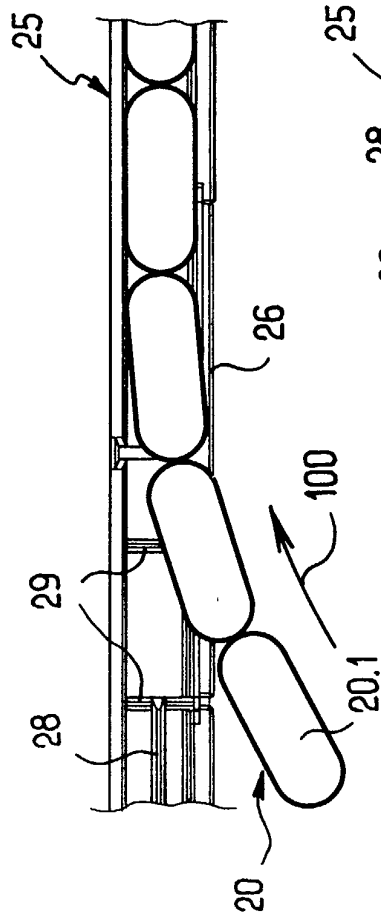


FIG. 3

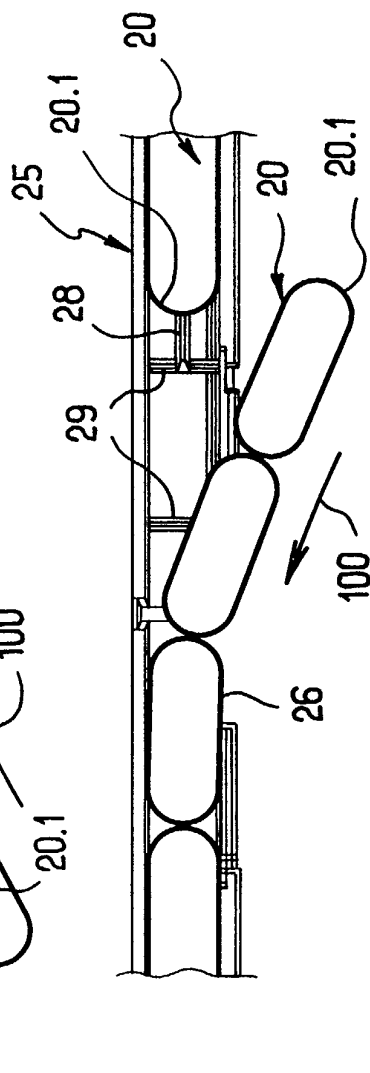


FIG. 4

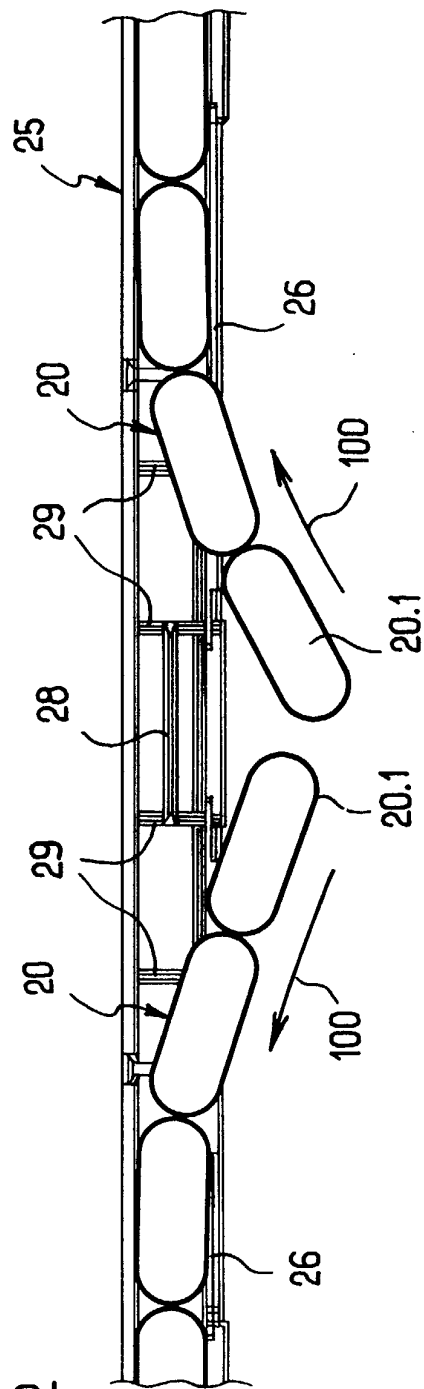


FIG. 5

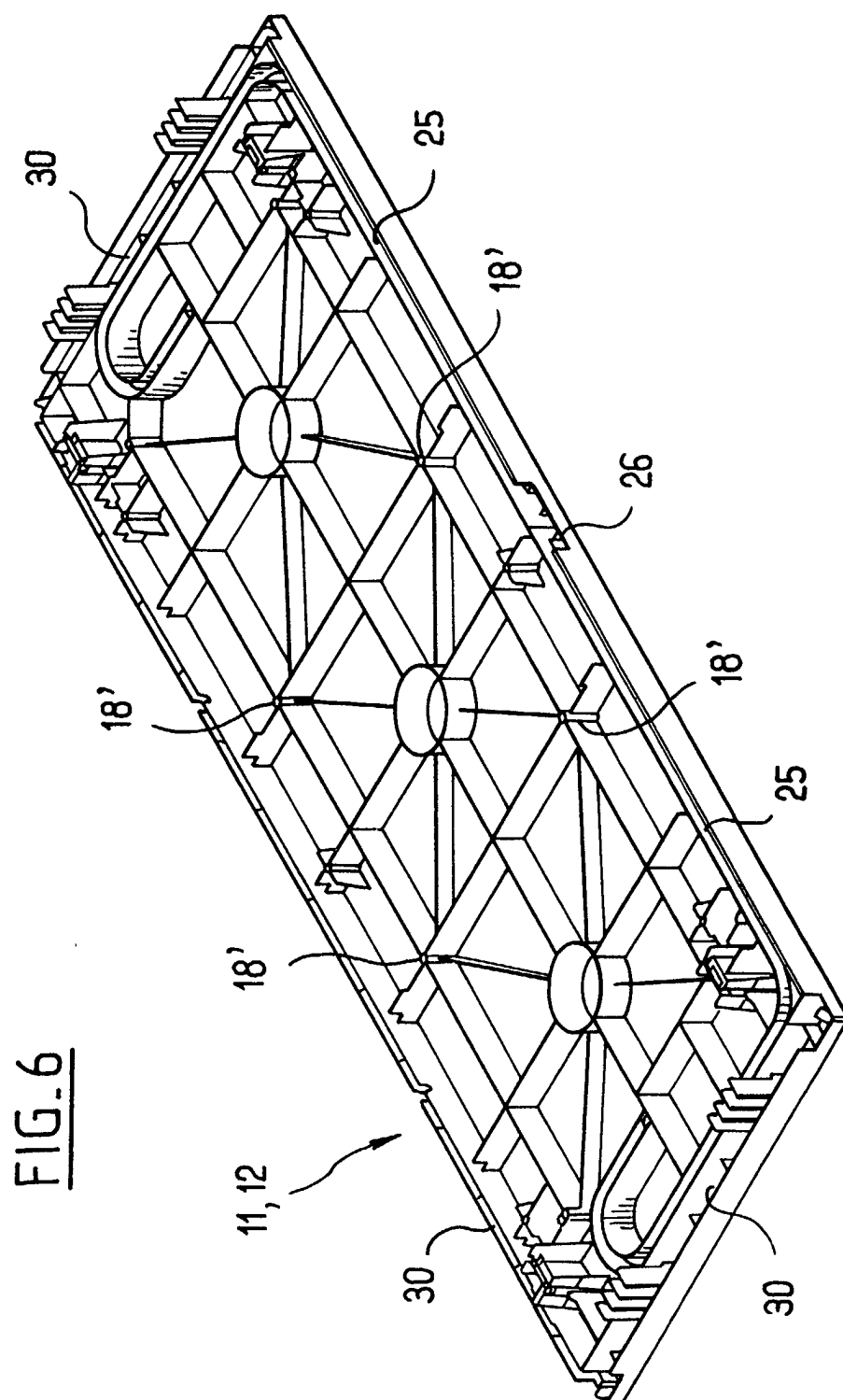


FIG. 7

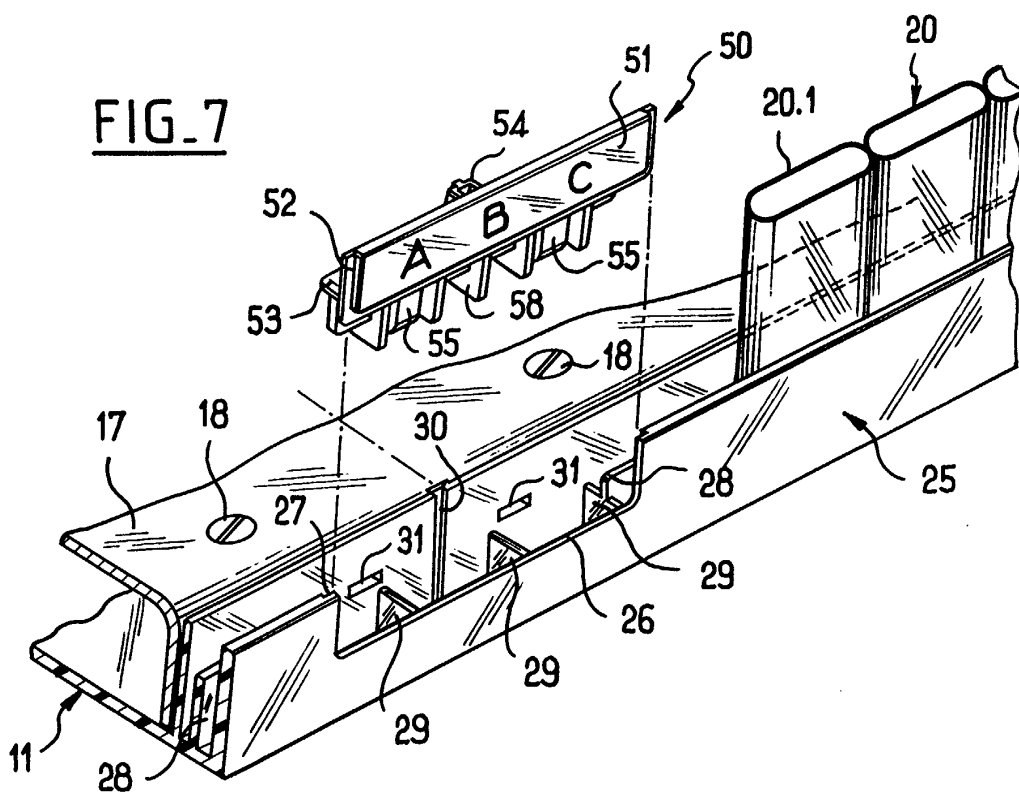


FIG. 8

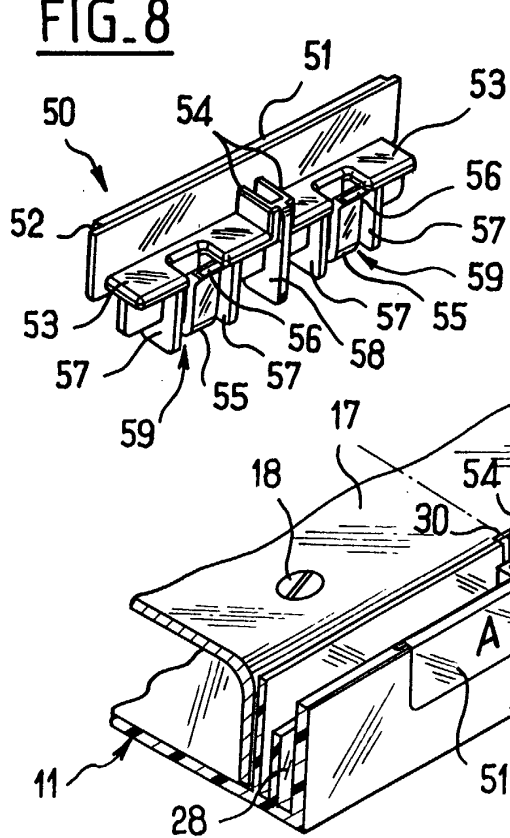
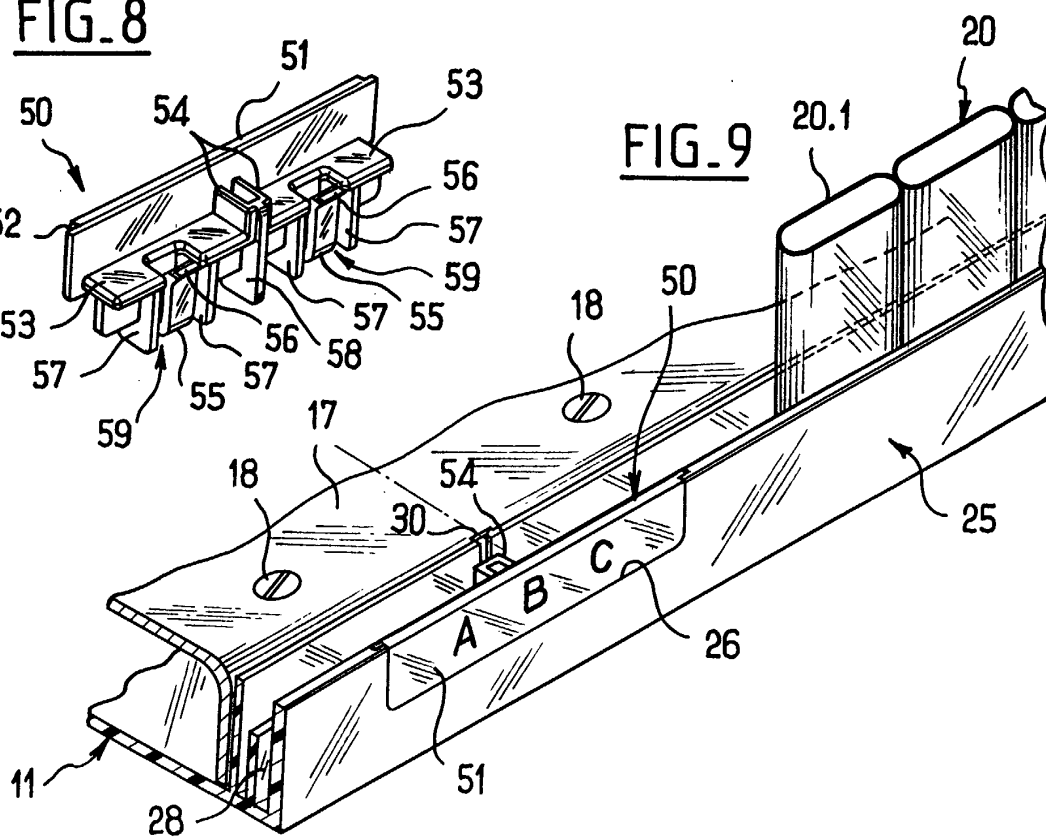


FIG. 9





Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 02 29 1475

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                         |                                                               |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                         | Revendication concernée                                       | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)       |
| D, A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | GB 877 222 A (STEPHEN NASH ABBOTT)<br>13 septembre 1961 (1961-09-13)<br>* page 2, ligne 54 - ligne 80 *<br>* figure 1 * | 1                                                             | E06B9/11                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                         |                                                               | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                         |                                                               | E06B                                      |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                         |                                                               |                                           |
| Lieu de la recherche<br><b>LA HAYE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                         | Date d'achèvement de la recherche<br><b>30 septembre 2002</b> | Examineur<br><b>Geivaerts, D</b>          |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |                                                                                                                         |                                                               |                                           |

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 1475

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-09-2002

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| GB 877222                                       | A                      | 13-09-1961                              | AUCUN                  |

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82